

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Service Rivières

PARTIE 3 : Aménagement et préservation du territoire

Rivières – Bassin de la Charente

Depuis l'intégration de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la Communauté de Communes gère en régie directe, via son Service d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABAC), l'ensemble des cours d'eau situé sur le bassin de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à savoir, la vallée de La Charente et ses affluents, soit un linéaire de plus de 122 km (57km pour La Charente et 65km d'affluents) sur 14 communes (Asnois, Charroux, Châtain, Civray, Genouillé, Linazay, Lizant, Saint Gaudent, Saint-Macoux, Saint-Pierre d'Exideuil, Saint-Saviol, Savigné, Surin et Voulême)

Une délégation de la compétence GEMAPI a été transférée au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud pour tous les autres cours du territoire communautaire situés sur le bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (Clain, Dive, Bouleure, Clouère, ...).

Les missions du SABAC découlent d'un diagnostic global de l'état des cours d'eau, réalisé en 2016 et réactualisé en 2022 pour une contractualisation avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne via un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG), sous couvert d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

En 2023, année 1 du nouveau PPG (2023-2027), voici, ci-dessous, l'ensemble des grandes missions réalisées :

- **Restauration des berges et de la ripisylve :**
 - **Elagage et abatage :** 13 700m de berge entretenue sur La Charente : aires de loisirs (4 500m) et linéaire de Charroux - Pré de l'Aiguille à Savigné - Moulin du Tan (9 200m) ;
 - **36 embâcles retirés de La Charente** (gros arbres tombés ou arrachés).

- **Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) :**
 - **Espèces animales :** campagne de lutte collective contre le ragondin, en partenariat avec 18 piégeurs du territoire, du 13 novembre 2023 au 15 janvier 2024 (355 ragondins prélevés) ;
 - **Espèces végétales :**
 - Arrachage de la Jussie : 1 119m² pour 232 herbiers (33m³) sur La Charente de Charroux à Lizant ;
 - Arrachage de la renouée du Japon : 600m²

- **Travaux de renaturation des cours d'eau :**

✚ La Charente à Civray (Site de Roche)

Finalisation des travaux, en complément de ceux réalisés en 2020, par la **suppression d'un seuil transversal** pour restaurer la continuité écologique **et par un renforcement des berges**, par enrochement, pour stopper leurs érosions, les sécuriser, permettre une meilleure répartition des débits dans les 2 bras de La Charente et **installer une passerelle** (financée par la commune de Civray)

Ouvrage avant et après travaux (vue amont)

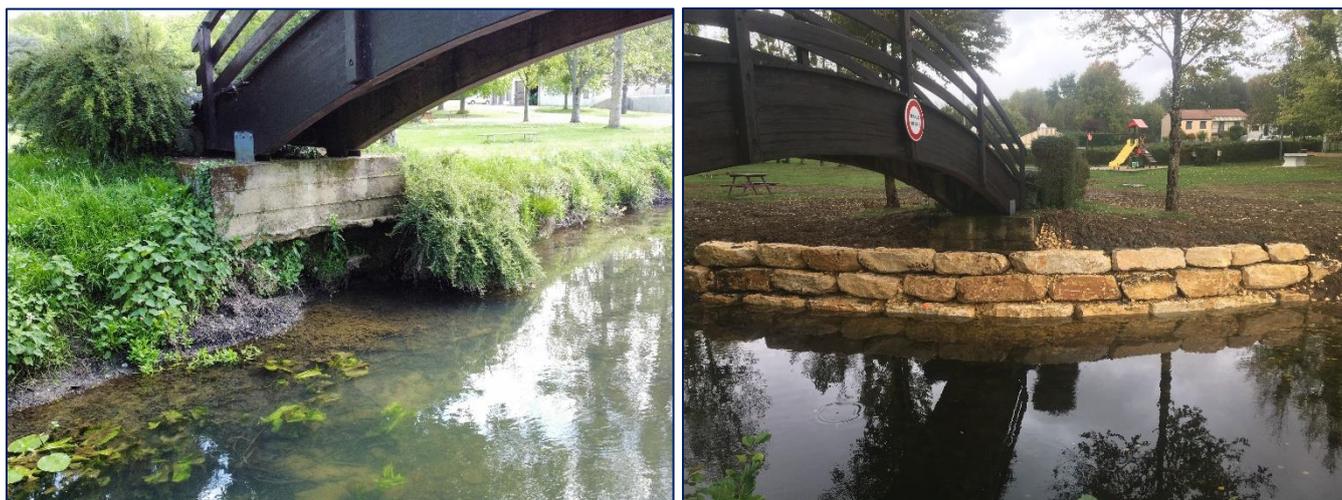


Berges avant et après travaux



La Charente à Voulême (Aire de loisirs)

Sécurisation d'un pied d'ancrage de la passerelle communale par enrochement



Ruisseau Le Rochemenault à Asnois

Le ruisseau Le Rochemenault, de sa résurgence, dans un ancien lavoir du même nom, à sa confluence avec La Charente, est long de 900m.

Complètement oublié, recalibré et piétiné durant des décennies, il traverse aussi un étang, situé à proximité de sa source.

Une étude, lancée en juin 2022, par la pose de 3 sondes hydrauliques, pour calculer les températures d'eau et les débits en 3 points distincts (source, aval de l'étang et à proximité de la confluence), vise à évaluer l'impact des travaux de renaturation sur une période de 2 ans (1 an avant travaux et 1 an après).

Les premiers résultats montrent, d'ores et déjà, un très fort impact de l'étang sur le cours d'eau. En effet, on note, entre l'amont et l'aval immédiat de l'étang, de très grosses variations de températures d'eau (de 0°C à +28°C), malgré une constance à la source à 12.7°C, ainsi qu'un assec, en période d'étiage, en dépit d'un débit minimum de 400l/h enregistré à la source. Malheureusement, même si légalement, le propriétaire a l'obligation de réserver un débit au ruisseau, il ne souhaite pas réaliser les aménagements préconisés pour se mettre en conformité, Dossier désormais dans les mains de la DDT86.

Les travaux réalisés en 2023, situés de l'aval de l'étang à la confluence avec La Charente ont consistés à la pose d'un pont cadre, à l'ouverture d'un bras le long du chemin rural, à la création de 2 abreuvoirs, de 3 passages à gué/abreuvoirs, à la pose de clôtures et à des plantations.

Pont cadre avant et après travaux (vue amont)



Pont cadre avant et après travaux (vue aval)



Passage à gué avant et après travaux





✚ Ruisseau Le Linazay à St Macoux

Le ruisseau le Linazay, d'une longueur d'environ 8 km, prend sa source à proximité du village de Traversay sur la commune de Chaunay (86), traverse les communes de Linazay (86), de Limalonges (79) et de Saint-Saviol (86) pour confluer avec la Charente sur la commune de Saint-Macoux (86), ou, en période d'autorisation préfectorale, il permet l'alimentation du plan d'eau communal destiné à la pêche et à la baignade en période estivale.

C'est un **ruisseau intermittent** (ou temporaire), sans réel lit mineur, qui divague à travers des prairies, des cultures de maïs et se trouve, sur certains tronçons, canalisé en bordure de route.

Seul un linéaire d'environ 1.5 km, en partant de sa confluence, lui offre un lit mineur.

Il a la particularité d'abriter une population de Lépidure, petit crustacé primitif qui a très peu évolué depuis 220 millions d'années

Les travaux réalisés en 2023 consistaient à créer **5 radiers successifs** sur un secteur du cours d'eau très fortement incisé pour permettre une meilleure alimentation du plan d'eau et remonter les nappes d'accompagnement et notamment la zone humide située immédiatement en amont.





➤ Semaine des rivières du 29 mai au 2 juin 2023.

Présence sur 2 marchés communaux pour présenter et échanger sur les actions en lien avec la GEMAPI.

